



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Prime d'orientation agricole

Question écrite n° 44444

### Texte de la question

M. Pierre Laguilhon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la question des crédits de politique industrielle. Les crédits de politique industrielle (prime d'orientation agricole) sont indispensables pour aider les coopératives agricoles et les entreprises agroalimentaires à poursuivre leur mission d'investissement. Ces investissements collectifs des coopératives agricoles et des entreprises agroalimentaires contribuent largement à la vitalité du monde rural en permettant aux agriculteurs de se doter des moyens nécessaires au conditionnement, au stockage et à la valorisation de leur production. Ces primes d'orientation agricole sont totalement complémentaires des aides européennes et des aides des conseils généraux, et sont donc indispensables. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement est favorable au maintien de ces crédits de politique industrielle et de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement français dans ce domaine.

### Texte de la réponse

De nombreuses entreprises de production alimentaire se sont émues de la perspective de diminution des crédits affectés à la prime d'orientation agricole. En effet, il est apparu que la mobilisation des aides aux investissements en provenance du FEOGA-Orientation, prévues par le document unique de programmation adopté en 1995, au profit des entreprises de stockage, conditionnement ou de transformation des produits agricoles, risquait d'être compromise faute de pouvoir affecter le minimum d'aide nationale requis pour l'attribution du concours financier du fonds européen. C'est la raison pour laquelle, en dépit des difficultés de l'exercice budgétaire, le Gouvernement a retenu les amendements déposés de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et visant à compléter la dotation initialement prévue au titre de la prime d'orientation agricole. La dotation finale a donc été majorée de 34 millions de francs, ce qui devrait permettre l'utilisation des crédits communautaires dans des conditions satisfaisantes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laguilhon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44444

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 1996, page 5598

**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2047